

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 14 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-04-14 19	Délibération du BUREAU N°BU-2022-06-22	Groupe n°1455 Opération n°112003300	SAINT-AVE Rue de la Gare
---------------------------------	---	--	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 20 juin 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 5 **emprunts**, pour un montant total de 692 207 €, correspondant à 4 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 1 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLUS)
Montant du prêt	139 335 €	63 487 €	335 267 €	112 118 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss^t	néant	néant	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle			
Index	livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 20 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base	
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité			
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de

	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Mai 2023	Mai 2023	Mai 2023	Mai 2023
Date de 1^{ère} échéance	Décembre 2024	Décembre 2024	Décembre 2024	Décembre 2024
Garanties	50 % COMMUNE DE SAINT-AVE 50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION			

- un emprunt souscrit auprès de **Action Logement** :

Montant du prêt	42 000 €
Durée de l'amortissement	40 ans
Durée du différé	5 ans
Modalité du différé	Capital et intérêts
Périodicité des échéances	trimestrielle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 225 points de base (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux du Livret A puisse être inférieur à 0,25%)
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Date d'effet du contrat de prêt	25 avril 2022
Date de 1^{ère} échéance	Août 2023
Garanties	sans

Fait à Vannes, le 14 avril 2023

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



Erwan ROBERT